



# Conseil économique et social

Distr. générale  
29 août 2025  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Comité de l'innovation, de la compétitivité  
et des partenariats public-privé

### Groupe de travail des partenariats public-privé

#### Neuvième session

Genève, 24 et 25 novembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 24 novembre 2025 à 15 heures\*

#### I. Ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat d'orientation : Exécution de projets de partenariats public-privé et création d'infrastructures résilientes pour un avenir durable.
3. Examen des travaux menés depuis la huitième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 25 et 26 novembre 2024.
4. Plan d'activités pour 2025-2026.
5. Règlement intérieur.
6. Élection des membres du Bureau.
7. Questions diverses.
8. Modalités d'adoption du rapport de la neuvième session.

\* Les membres des délégations qui participent à des réunions tenues au Palais des Nations devront s'inscrire en ligne et remplir le formulaire d'inscription téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.unece.org/ppp/wpppp9.html>. Il leur faudra, avant la réunion (sauf s'ils sont membres d'une mission mise à Genève), se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer un badge. Les membres des délégations pourront obtenir un complément d'information à l'adresse <https://www.un Geneva.org/fr/about/practical-information>.

<sup>1</sup> Conformément à la demande de l'ONUG de réduire la durée des réunions en 2025 en raison de la crise de liquidités que traverse l'Organisation des Nations Unies et compte tenu du nombre élevé de vacances de postes relevant du budget ordinaire au sein de la Section de la coopération et des partenariats qui assure le service du Groupe de travail, le Bureau a décidé de réduire la neuvième session d'une demi-journée, laissant un total de trois séances de trois heures.



## II. Annotations

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Titre du document	Cote du document	Pour information ou décision
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/WP/PPP/2025/1	Décision

1. Le Groupe de travail des partenariats public-privé adoptera l'ordre du jour de sa neuvième session.

### Point 2. Débat d'orientation : Exécution de projets de partenariats public-privé et création d'infrastructures résilientes pour un avenir durable

2. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États membres pourront examiner comment les partenariats public-privé (PPP) et des infrastructures résilientes peuvent contribuer à l'avènement d'un avenir durable. Plus concrètement, les participants au débat d'orientation examineront les meilleures pratiques et stratégies pour l'intégration de la résilience et la mobilisation de financements durables et innovants, avec une mise à profit de l'intelligence artificielle (IA) dans les projets de PPP et d'infrastructure.

3. Le débat d'orientation contribuera également au thème transversal de la soixante-et-onzième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), tenue en avril 2025. Il sera structuré en différentes tables rondes<sup>2</sup>, et comprendra pour la première fois une réunion réservée aux représentants des gouvernements.

#### A. Table ronde 1 : Faire passer à l'échelle supérieure le financement durable et innovant des partenariats public-privé et des projets d'infrastructure

4. Pour combler le déficit d'investissement dans les infrastructures et progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) grâce aux PPP, il est essentiel de mobiliser des financements durables et innovants. Le point de départ des débats sera l'Engagement de Séville, adopté en juillet 2025 à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui réaffirme l'importance de PPP bien conçus en tant qu'instrument clé de promotion de l'investissement étranger direct (IED). Les participants à la séance mettront en évidence les facteurs clés et étudieront des stratégies permettant d'attirer des financements durables dans les PPP et les projets d'infrastructure, y compris le financement mixte, les obligations vertes, l'investissement à impact social et environnemental, et d'autres outils de financement novateur<sup>3</sup>.

#### B. Table ronde 2 : Exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) dans les partenariats public-privé et les projets d'infrastructure

5. L'IA offre un potentiel de transformation pour ce qui est d'améliorer la conception, la mise en application et l'impact des PPP et des projets d'infrastructure, mais elle présente également des défis et des risques. Les participants à la table ronde examineront comment l'IA peut contribuer à la collecte de données, améliorer la prise de décisions dans les phases de conception, de planification et d'exploitation des projets, faciliter une meilleure communication et un meilleur dialogue avec les parties prenantes, permettre la mise au point

<sup>2</sup> Le débat d'orientation pourrait être complété par d'autres sujets relevant du mandat du Groupe de travail.

<sup>3</sup> Les Lignes directrices relatives à l'état du financement des partenariats public-privé et des infrastructures à mi-chemin de l'échéance de 2030 (ECE/CECI/WP/PPP/2024/6), approuvées par le Groupe de travail en 2024 et par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé en 2025, comprennent une boîte à outils détaillée d'instruments de financement durable, dont certains seront perfectionnés et présentés au cours de la table ronde.

de modèles financiers plus efficaces, comme le financement mixte, améliorer les procédures d'acquisition des actifs d'infrastructure et contribuer au suivi et à l'établissement de rapports<sup>4</sup>.

**C. Table ronde 3 : Promouvoir la viabilité budgétaire et la définition d'une tarification abordable dans les partenariats public-privé et les projets d'infrastructure**

6. La viabilité budgétaire et la définition d'une tarification abordable sont des éléments fondamentaux que les pouvoirs publics doivent prendre en compte dans tous les projets PPP. Les participants à la table ronde examineront les stratégies et les outils permettant d'assurer la viabilité budgétaire des projets PPP et de faire en sorte que la tarification soit et reste abordable pour les utilisateurs et les contribuables tout au long des phases de conception, de développement et de mise en application des projets<sup>5</sup>.

**D. Première réunion réservée aux représentants des gouvernements : perspectives et difficultés liées à la promotion de programmes nationaux de partenariats public-privé**

7. La première réunion réservée aux représentants des gouvernements sera une enceinte où ceux-ci pourront mettre en commun les expériences, les progrès et les difficultés liés à l'exécution des programmes nationaux de PPP dans la région de la CEE et au-delà<sup>6</sup>. Cette réunion favorisera l'apprentissage entre pairs et facilitera l'échange de bonnes pratiques, tout en permettant de recenser les besoins en matière de renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration de PPP et de projets d'infrastructure durables et résilients.

8. Le programme détaillé du débat d'orientation et de la première réunion réservée aux représentants des gouvernements sera élaboré en concertation avec le Bureau et mis à la disposition des participants sur le site Web de la CEE<sup>7</sup>.

**Point 3. Examen des travaux menés depuis la huitième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 25 et 26 novembre 2024**

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Annual summary report of Bureau decisions since the eighth session of the Working Party on Public-Private Partnerships on 25 – 26 November 2024	ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.1	Information
Draft guidelines on promoting gender equality and women's empowerment through PPPs for the SDGs	ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.3	Information

<sup>4</sup> À sa huitième session en novembre 2024, le Groupe de travail a lancé un nouveau volet de travail sur les PPP renforcés par l'IA (voir la décision 2024 – 5.2.3) ii) dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2024/2). Des notes d'orientation sur le sujet sont en cours d'élaboration sous les auspices du secrétariat.

<sup>5</sup> À sa huitième session, en novembre 2024, le Groupe de travail a lancé un nouveau volet de travail sur le renforcement de la viabilité budgétaire et la définition d'une tarification abordable dans les PPP axés sur la réalisation des ODD (voir la décision 2024 – 5.2.3) i) dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2024/2). Un guide pratique sur le sujet est en cours d'élaboration.

<sup>6</sup> Réunion à huis clos pour les représentants de gouvernements.

<sup>7</sup> Le programme sera disponible à l'adresse <https://unece.org/ppp/wpppp9>.

Titre du document	Cote du document	Pour information ou décision
Draft guidelines on enhancing stakeholder engagement throughout the PPP project lifecycle in support of the SDGs	ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.4	Information
Draft guidelines on promoting climate resilient PPP and infrastructure projects in support of the SDGs	ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.5	Information
Draft standard supporting the use of off-grid rural electrification renewable energy and energy efficient PPP solutions	ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.6	Information

9. Le Groupe de travail examinera les travaux relatifs aux PPP menés depuis sa dernière session, tenue les 25 et 26 novembre 2024, en ce qui concerne :

- a) Les documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations, supports de formation et recommandations relatifs aux PPP ;
- b) L'exécution des projets : activités de renforcement des capacités et services consultatifs.

**A. Documents d'orientation : normes, lignes directrices, principes directeurs, déclarations, supports de formation et recommandations relatifs aux partenariats public-privé**

10. Les documents suivants sont présentés pour information<sup>8</sup> :

- a) Draft guidelines on promoting gender equality and women's empowerment through PPPs for the SDGs (ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.3) ;
- b) Draft guidelines on enhancing stakeholder engagement throughout the PPP project lifecycle in support of the SDGs (ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.4) ;
- c) Draft guidelines on promoting climate resilient PPP and infrastructure projects in support of the SDGs (ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.5) ;
- d) Draft standard supporting the use of off-grid rural electrification renewable energy and energy efficient PPP solutions (ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.6).

11. Les équipes de rédaction qui ont établi les documents susmentionnés ont accordé une attention particulière aux droits des personnes vulnérables en fondant sur les droits de l'homme, dans la mesure du possible, leur approche de la question des PPP et des infrastructures.

12. Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement des projets de normes, de guides des pratiques exemplaires et de notes d'orientation à différents stades de leur élaboration, ainsi que de l'utilisation des normes, outils et guides des pratiques exemplaires existants en matière de PPP.

13. Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur, un rapport récapitulatif annuel des décisions prises par le Bureau (ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.1) sera soumis au Groupe de travail pour information.

<sup>8</sup> Prenant note de la décision de l'ONUG de réduire le nombre de documents à la lumière de la crise de liquidités et du taux élevé de vacance de postes au sein de la Section de la coopération et des partenariats, le Bureau a décidé de donner la priorité au règlement intérieur révisé pour la publication en tant que document officiel (examiné au point 5 de l'ordre du jour) par rapport à d'autres documents normatifs. Un certain nombre de projets de documents normatifs à différents stades de leur élaboration sont soumis pour information.

## B. Exécution des projets : activités de renforcement des capacités et services consultatifs

14. Le Groupe de travail examinera les incidences des activités de renforcement des capacités menées et des services consultatifs fournis depuis la dernière session, en tenant compte de la crise de liquidités qui continue de toucher l'ONU.

15. Le Groupe de travail pourra également dresser le bilan des travaux sur les PPP déjà achevés et examiner les moyens de les promouvoir et de les faire connaître, et passer en revue l'évaluation effectuée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU en 2022, y compris la recommandation 2 sur l'élaboration d'un plan stratégique intégré à l'échelle de la Division couvrant les sous-programmes 4 et 6.

### Point 4. Plan d'activités pour 2025-2026

Titre du document	Cote du document	Pour information ou décision
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa huitième session	ECE/CECI/WP/PPP/2024/2	Information
Plan d'activités intersessions pour 2025-2026	ECE/CECI/2025/2, annexe I	Information
Proposals for future work on PPP policy documents	ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.2	Décision

16. Le Groupe de travail examinera les propositions de travaux à mener pour le reste de l'année 2025 et en 2026, conformément au plan d'activités intersessions pour 2025-2026 adopté par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (ECE/CECI/2025/2, annexe I)<sup>9</sup>.

17. Le Groupe de travail décidera du lieu de la dixième édition du Forum international de la CEE sur les PPP, qui se tiendra en mai 2026<sup>10</sup>.

18. En s'appuyant sur le document relatif aux futurs travaux établi et présenté par le Bureau à la dernière session (ECE/CECI/WP/PPP/2024/INF.2), le Groupe de travail pourra prendre connaissance des propositions concernant le lancement en 2026 de travaux sur de nouvelles normes, lignes directrices et recommandations à élaborer dans les domaines où il est investi d'un mandat<sup>11</sup>. La prise en compte de ces propositions sera fonction de l'intérêt manifesté par les experts membres des équipes de rédaction, et des ressources disponibles.

<sup>9</sup> En particulier le paragraphe 11 : « Les travaux sur les PPP visent essentiellement à aider les États membres de la CEE à combler le déficit de financement des ODD grâce à des PPP durables et au financement des infrastructures à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les activités sont axées sur l'élaboration d'outils normatifs, tels que le recensement de bonnes pratiques, la formulation de recommandations, de lignes directrices et de normes, le renforcement des capacités sur demande et les services consultatifs, un dialogue sur les politiques à mener, l'apprentissage entre pairs, ainsi que des travaux analytiques sur la mobilisation de financements pour les PPP et les infrastructures dans la région de la CEE. Les Principes directeurs de la CEE relatifs aux PPP axés sur la réalisation des ODD et les différents documents d'orientation adoptés par le Comité, y compris la méthode PIERS, constituent la base normative des travaux sur les PPP. ».

<sup>10</sup> Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé a décidé d'organiser la dixième édition du Forum international de la CEE sur les PPP en mai 2026. Conscient de l'intérêt croissant des États membres de la CEE pour l'accueil de cette manifestation, le Comité a décidé de maintenir à cet égard un équilibre géographique au sein de la région de la CEE, sous réserve de l'intérêt exprimé par les États membres de la CEE (Décision 2025 – 4b.4, ECE/CECI/2025/2).

<sup>11</sup> La liste des sujets approuvés pour les normes et les guides pratiques relatifs aux PPP figure à l'annexe II du document ECE/CECI/WP/PPP/2024/2.

19. Le Groupe de travail examinera les propositions du Bureau concernant les travaux futurs sur les documents d'orientation relatifs aux PPP (ECE/CECI/WP/PPP/2025/INF.2), ainsi que les propositions des délégations, et se prononcera à leur sujet.

20. Les participants sont invités à indiquer si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient soit bénéficier d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de travail prioritaires du Groupe de travail, soit assurer de telles activités ou les accueillir. Les demandes d'activités de renforcement des capacités et de services consultatifs soumises par les États membres seront examinées à la lumière des capacités et des ressources disponibles.

21. Les participants sont également invités à faire savoir si des États membres ou d'autres parties prenantes souhaiteraient fournir un appui extrabudgétaire aux travaux de la CEE en matière de PPP axés sur la réalisation des ODD (fonds ou contributions en nature, notamment organisation de séminaires ou création de réseaux). Le secrétariat informera le Groupe de travail des demandes reçues en matière de renforcement des capacités et de services consultatifs, ainsi que des mesures prises pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires afin d'y répondre.

## Point 5. Règlement intérieur

Titre du document	Cote du document	Pour information ou décision
Règlement intérieur	ECE/CECI/WP/PPP/2025/3	Décision

22. À sa cinquième session, en novembre 2021, le Groupe de travail a approuvé le Règlement intérieur figurant dans le document ECE/CECI/WP/PPP/2021/5/Rev.1.

23. À sa huitième session, en novembre 2024, le Groupe de travail a prié le Bureau de revoir le Règlement intérieur, en particulier en ce qui concernait la nomination d'observateurs auprès du Bureau, et, s'il le jugeait nécessaire, de lui soumettre une version révisée du Règlement intérieur à sa neuvième suivante.

24. Le Bureau a révisé le Règlement intérieur adopté en novembre 2021 et recommande au Groupe de travail de l'adopter.

25. Le Groupe de travail se prononcera sur le Règlement intérieur révisé (ECE/CECI/WP/PPP/2025/3).

## Point 6. Élection des membres du Bureau

26. Le mandat des membres du Bureau arrivera à terme à la fin de la présente session et un nouveau Bureau sera élu conformément au Règlement intérieur du Groupe de travail, avec un mandat de deux ans, tant pour le(la) Président(e) que pour les autres membres.

## Point 7. Questions diverses

### Dates de la prochaine session

27. Le secrétariat propose d'organiser la dixième session du Groupe de travail à Genève, au quatrième trimestre de 2026, sous réserve de disposer de salles de conférence au Palais des Nations. Le Groupe de travail arrêtera les dates de la session.

## Point 8. Modalités d'adoption du rapport de la neuvième session

28. Après la clôture de la session, le secrétariat établira un projet de rapport et le communiquera aux Représentant(e)s permanent(e)s à Genève et au Bureau en vue de son

approbation ultérieure selon une procédure d'approbation tacite, conformément à l'article 21 du Règlement intérieur.

### III. Calendrier provisoire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<b>Lundi 24 novembre 2025</b>	
15 heures-18 heures	Point 1. Adoption de l'ordre du jour
	Point 2. Débat d'orientation : Exécution de projets de partenariats public-privé et création d'infrastructures résilientes pour un avenir durable
<b>Mardi 25 novembre 2025</b>	
10 heures-13 heures	Point 2. Débat d'orientation ( <i>suite</i> )
13 heures-15 heures	Pause déjeuner
15 heures-18 heures	Point 3. Examen des travaux menés depuis la huitième session du Groupe de travail des partenariats public-privé, tenue les 25 et 26 novembre 2024
	Point 4. Plan d'activités pour 2025-2026
	Point 5. Règlement intérieur
	Point 6. Élection des membres du Bureau
	Point 7. Questions diverses
	Point 8. Modalités d'adoption du rapport de la neuvième session